Courbe de concentration du revenu disponible et du patrimoine financier des ménages

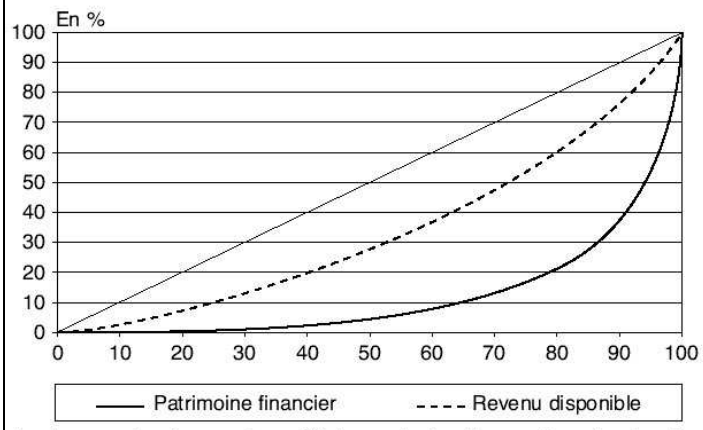

Lecture : plus la courbe s'éloigne de la diagonale, plus la distribution de la variable considérée est concentrée. La moitié des ménages les moins riches possède 27 % de la masse des revenus disponibles tandis que la moitié des ménages les moins bien dotés possède environ 4 % de la masse totale de patrimoine financier. Les 10 % les mieux dotés en patrimoine financier en possèdent environ 63 %.
Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Sources : enquête Revenus fiscaux 2003, *Insee-DGI pour le revenu disponible et enquête* Patrimoine 2004, *Insee, montants de patrimoine financier recalés sur les données de la Comptabilité nationale.*

Proportion de personnes vivant dans un ménage propriétaire de sa résidence principale selon le niveau de vie individuel

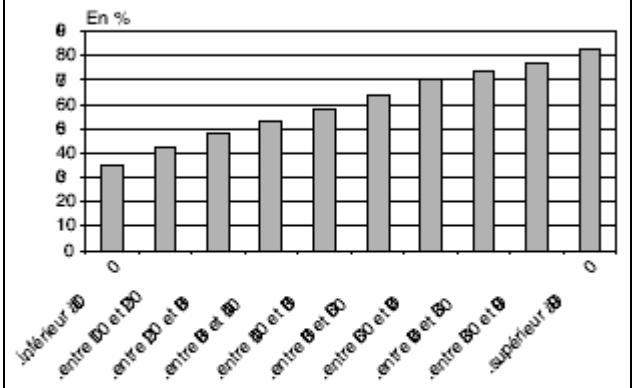

Lecture : les 10 % des individus aux niveaux de vie les plus faibles sont environ un tiers à vivre dans un ménage propriétaire (ou en cours d'acquisition) de sa résidence principale. Les 10 % d'individus aux niveaux de vie les plus élevés sont 83 % dans ce cas.
Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Source : enquête Revenus fiscaux 2003, *Insee-DGI.*

Source : Insee, Economie et Statistique n°414, 2009.

Niveau de vie annuel moyen des individus selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage

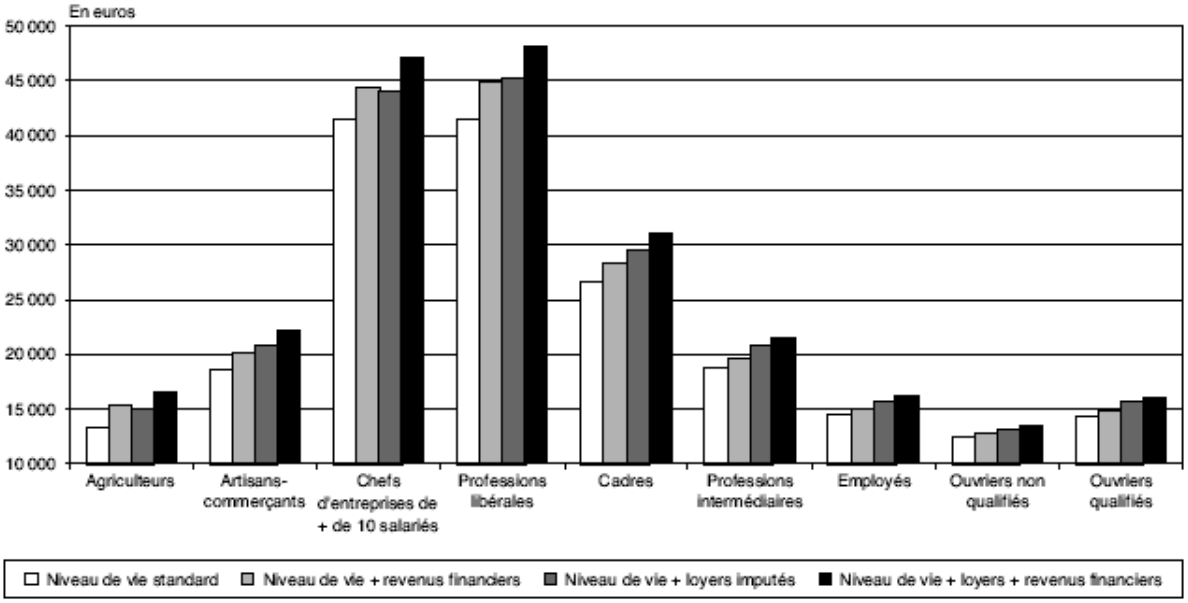

Lecture : le niveau de vie moyen des individus vivant dans un ménage dont la personne de référence est agriculteur est de 13 300 euros environ en 2003 selon la mesure standard et de 16 600 euros selon la mesure incluant revenus financiers et loyers imputés.
Champ : ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.
Sources : ERF *2003 Insee-DGI, enquête* Patrimoine *2004, Insee pour les imputations de revenus du patrimoine financier, enquête* Logement *2002, Insee pour les imputations de loyers.*